

SENTIER LA BARDONNIÈRE



Balisage numéroté : 6
Boucle de : 7 km
(ou raccourci 4.5 km)

Durée : 1h15
Chemins à 80 %

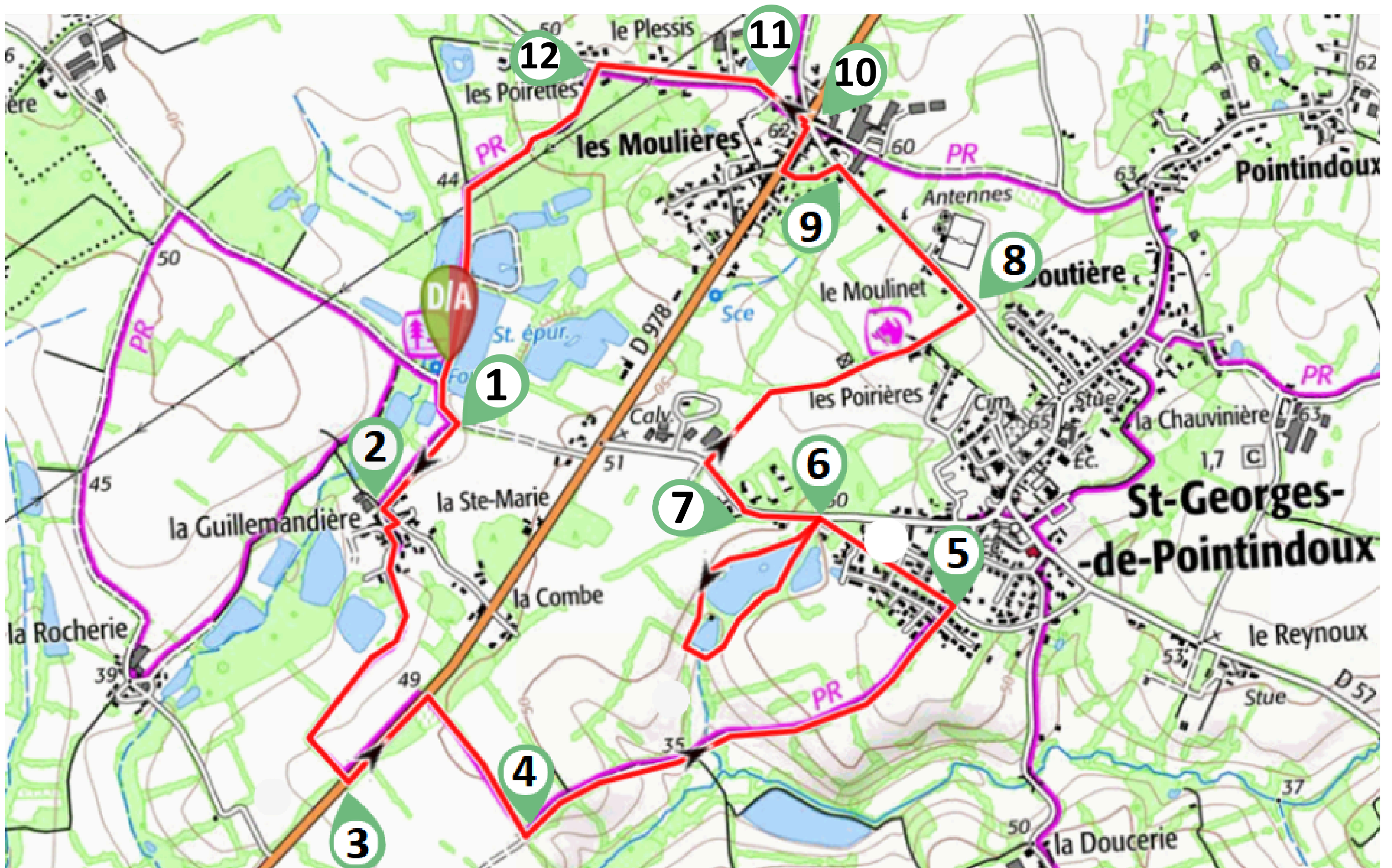
Départ et stationnement :

Aire de covoiturage du Lieu-dit La Bardonnière à Saint-Georges-de-Pointindoux

GPS : 46.633719 / -1.597892

- 1** Se diriger à l'entrée du parking. Partir sur la gauche en direction du bourg de Saint-Georges-de-Pointindoux et longer la départementale sur 100 m. Traverser pour prendre la première route à droite puis tout de suite retraverser à gauche pour prendre le sentier herbeux.
- 2** Tourner à gauche en restant sur le sentier
- 3** Tourner à droite et rester 350 m sur la route et traverser le village de l'Ordreville.
- 4** Tourner à gauche direction La Gilardièrre. Rester bien sur la gauche de la route (route passagère) et dépasser la rivière l'Auzance.
- 5** Premier chemin à gauche, le raccourci de 4.5 km s'offre à vous. Si vous le prenez, aller directement aux explications du point 9. Sinon, faites 5 m pour récupérer la boucle supplémentaire (intitulée « ALLER ») de 2.5 km (100 % chemins) en vous dirigeant au point 6 située en haut de la côte à 30 m.
- 6** Prendre le sentier en face et faire 500 m
- 7** Au carrefour de plusieurs sentiers, prendre à gauche et faire 1 km (attention sentier parfois boueux les hivers pluvieux)
- 8** Tourner à gauche pour rejoindre votre point 6 et reprendre le même trajet sur 30 m (descente) qui vous ramène au point 5 pour finir le trajet de la première boucle (le raccourci). Prendre tout de suite sur votre droite le sentier herbeux intitulé « RETOUR ».
- 9** Prendre à droite sur 200 m, traverser la D12 (PRUDENCE) et tourner à gauche sur la partie aménagée en bord de route sur 100 m.
- 10** À l'angle de la maison, prendre à droite le sentier herbeux sur 200 m, et tourner à gauche sur le sentier aménagé avant l'étang (que vous longerez). Entrer dans le village de La Renelière, en allant tout droit jusqu'à la D 760 (très passagère). Traverser pour récupérer la petite route en face.
- 11** Rester sur la route et prendre à gauche. À 350 m, traverser la D 12 (prudence, circulation dense) pour prendre en face la petite route.
- 12** Faire 100 m sur la partie goudronnée et 200 m sur un sentier herbeux. Tourner à gauche, pour traverser à nouveau la D 760.
- 13** Il vous reste 300 m à faire dans le village de la Bardonnière pour retrouver votre parking du départ.

SENTIER LA GUILMANDIÈRE



Balisage numéroté : 5
Boucle de : 7,2 km

Durée : 1h20
Chemins à 80 %

Départ et stationnement :

Rendez-vous à l'aire de pique-nique ombragée de Borie, accessible par la route de la Châtaigneraie. Pendant les 2,5 premiers kilomètres, suivez le sentier n° 5, qui emprunte le même itinéraire que le balisage orange.

GPS : 46.647633 / -1.638811

- 1 Tournez à droite et poursuivez sur 200 m.
- 2 Tournez à gauche. En traversant le village, restez attentif au balisage afin de suivre le sentier n° 5.
- 3 Traversez prudemment la D978, puis marchez sur le bas-côté enherbé pendant 300 m avant d'emprunter le premier sentier à droite (balisages n° 5 et orange).
- 4 Tournez à gauche (n'empruntez pas le chemin privé situé sur votre droite).
Continuez ensuite tout droit sur le sentier pendant 1 km en suivant les balisages n° 5 et orange.
- 5 Après avoir dépassé quelques maisons, tournez à gauche sur un sentier enherbé aménagé entre deux habitations. Vous quittez ici le balisage orange, qui poursuit à droite sur la route goudronnée. Continuez tout droit sur ce chemin aménagé pendant 300 m, en traversant plusieurs rues du lotissement.
- 6 Vous arrivez aux étangs Potier, où vous trouverez des tables de pique-nique et une aire de jeux pour enfants. Profitez-en pour faire le tour des étangs (1 km). À l'issue de cette boucle, repartez sur votre gauche en longeant le bas-côté enherbé. Après 150 m, ne prenez pas le sentier n° 1 sur votre gauche : poursuivez bien en face sur le sentier n° 5, longez les maisons, puis traversez la route départementale.
- 7 Traversez la route avec prudence, après le virage et une fois la dernière maison dépassée. Cent mètres plus loin, tournez à droite pour emprunter le sentier balisé sur 1 km.
- 8 Tournez à gauche et suivez le sentier aménagé et sécurisé sur 300 m.
- 9 Tournez à gauche en passant devant la chapelle des Moulières, puis prenez la route à droite sur 100 m en empruntant le trottoir aménagé.
- 10 Traversez la route au passage piéton. Cinquante mètres plus loin, restez à gauche en suivant la route de Martinet.
- 11 Sur la route de Martinet (800 m), vous bénéficierez d'un cheminement aménagé. Vous devrez toutefois traverser la route à deux reprises : utilisez impérativement les passages piétons prévus à cet effet.
- 12 Quittez la partie aménagée pour rejoindre un agréable sentier d'environ 1 km.
Vous passerez devant un bel étang avant de retrouver l'aire de pique-nique de Borie, point d'arrivée de votre randonnée